



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DUNHAM

À TOUS LES CITOYENS DE LADITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

le conseil municipal de ladite municipalité, à une assemblée ordinaire tenue le 6 octobre 2020, a adopté le règlement suivant :

- Règlement no 403-20, intitulé « *Règlement concernant la gestion des installations septiques des résidences isolées et la compensation à appliquer* ».

AVIS PUBLIC est également donné que ledit règlement est actuellement déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures de bureau régulières.

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

FAIT À DUNHAM, CE VINGT ET UNIÈME JOUR D'OCTOBRE DEUX MILLE VINGT.

Mélanie Thibault, greffière